

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SEDR-CSQ

2122-AG-01-N

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ, unité d'accréditation des Navigateurs

tenue le 1^{er} septembre 2021 à compter de 18 h (inscription) / 18 h30 (début) en visioconférence

Présences: 309

Ordre du jour FERMÉ

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Nomination des présidences d'assemblée
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale SEDR-CSQ (unité d'accréditation des Navigateurs) tenue le 4 mai 2021
- 5. Présentation de la proposition globale de règlement intersectoriel
- 6. Vote secret

1. Mot de bienvenue

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents. La préinscription étant obligatoire pour la présente rencontre, il nous informe que 460 membres se sont inscrits et ont reçu le lien; présentement, 305 membres participent à la rencontre. Il explique le contexte qui a mené au choix de cette date. Conscient qu'en début d'année scolaire, les enseignantes et enseignants ont des rencontres de parents, ayant la volonté d'informer le plus de membres possible du contenu de l'entente de principe intersectorielle, le comité exécutif a donc décidé de tenir cette assemblée le 1^{er} septembre. Heureux de vous voir aussi nombreuses et nombreux ce soir!

2. Nomination des présidences d'assemblée

« QUE Julie Cantin, assistée de Patrice Bélanger, agisse à titre de présidente d'assemblée pour la réunion. »

Proposeur : Martin Hogue Appuyeuse: France Olivier

-Adoptée à l'unanimité-

3. Adoption de l'ordre du jour FERMÉ

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Sébastien Bourgault Appuyeur : Patrick Auger

-Adoptée à l'unanimité-

4. <u>Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale SEDR-CSQ (unité</u> d'accréditation des Navigateurs) tenue le 4 mai 2021

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire SEDR-CSQ (unité d'accréditation des Navigateurs) tenue le 4 mai 2021 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Yvan Girouard Appuyeur : François Garant

-Adoptée à l'unanimité-

5. Présentation de la proposition globale de règlement intersectoriel

Le 30 juin en après-midi, le Conseil général a pris connaissance de l'entente de principe des matières intersectorielles qui est identique à celle présentée à la FTQ et à la CSN. Seuls nos collègues de l'AENQ poursuivent leur négociation à l'automne. Cette entente est indissociable de l'entente de principe sectorielle déjà votée. Concernant les augmentations salariales, on y retrouve une hausse de 2 % par année pour la durée de la convention de 2020 à 2023 avec une rétroactivité pour avril 2020 et 2021. Ceci s'ajoute aux majorations salariales accordées aux enseignants. Il faut également se rappeler que l'échelle salariale des enseignantes et enseignants passera de 17 à 16 échelons. De plus, deux montants forfaitaires de 602,68 \$ seront versés à tous les enseignants travaillant à 100 % à l'échelon 17. Des comités interrondes seront mis en place afin de travailler sur les demandes des deux parties. Jusqu'à la fin de cette convention, c'est donc le statu quo sur ces sujets. Des sommes sont également investies pour la santé globale dans le but d'améliorer le bien-être des salariés, de diminuer les absences liées à l'invalidité et de protéger les salariés d'actes de violence. Depuis 2015, la contribution de l'employeur aux assurances est modeste et c'est le maintien du statu quo dans ce dossier. De plus, lorsque des enseignants étaient en invalidité, certains étaient lésés étant donné la non-reconnaissance de l'expérience. La situation est maintenant réglée pour le futur et il y aura règlement pour les griefs du passé. Martin Hogue fait également état des diverses dispositions consenties aux autres corps d'emploi. (Annexe I)

« QUE le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives accepte l'entente de principe intervenue le 30 juin 2021 sur les matières négociées à la table centrale. »

Proposeur : Sébastien Bourgault Appuyeuse : Alexandra Fortin

6. *Vote secret*

Le président explique la procédure pour le vote secret. D'abord, la plateforme de votation sera ouverte pendant dix minutes. Les membres seront appelés à se prononcer sur l'entente de principe intersectorielle tout en prenant connaissance du libellé de la proposition. À la fin de la période de votation, Martin Hogue prendra une capture d'écran et l'acheminera à Maude Lamontagne, conseillère syndicale et avocate, qui pourra authentifier les résultats. Pour celles et ceux désirant connaître les résultats pourront demeurer en place.

Résultats du vote, ce 1^{er} septembre, unité d'accréditation des Navigateurs :

Pour: 304 (99,02%) Contre: 3 (0,98%)

	-Adoptée à la majorite
Levée de la réunion à 19 h 30.	
Martin Hogue	Sylvie Perreault
Président	Secrétaire-trésorière